

Les impératifs contradictoires de la communication humanitaire

Réflexions de Jean-Pierre Gaume
Premier conservateur et co-créateur
du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève

Avant-propos

Ce n'est pas à des spécialistes en communication que je vais apprendre ce qu'elle est, ni comment elle fonctionne. Mes différentes expériences de vie (enseignant, éditeur, rédacteur de revues spécialisées, créateur et conservateur de musée, conseiller culturel dans une entreprise de communication) m'ont permis de faire de la communication toute ma vie sans l'avoir étudiée à l'université! C'est donc en tant que modeste **praticien**, et non en tant que théoricien de la communication, que je vous propose ces quelques réflexions, générales et schématiques.

Je m'exprime ici en tant qu'homme libre, citoyen du monde, originaire d'Europe. Je ne représente personne, ni les institutions pour lesquelles j'ai travaillé, ni les personnes avec lesquelles j'ai collaboré. Les idées ici présentées n'engagent que moi. En matière humanitaire, elles sont le fruit d'une étude et d'une activité culturelle au service de ce domaine durant quelque 20 ans, à savoir: la recherche historique, la formation des chefs de délégation du Comité International de la Croix-Rouge, la création et l'animation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de Genève, la conception et la réalisation de projets culturels sur l'ONU et la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Je n'ai jamais été un acteur opérationnel de l'humanitaire. Simplement, je suis et reste un observateur et un soutien attentif, bienveillant mais exigeant de ce domaine.

Introduction

Il est communément admis que la communication est l'art de mettre en relation des personnes entre elles ou par objets interposés. Analyser l'exercice de cette activité dans le monde de l'humanitaire implique que l'on examine les différents vecteurs de la communication dans ce contexte spécialisé. Pour cela, j'aborderai rapidement quelques-unes des sept questions classiques qu'implique toute communication, quel que soit le domaine traité.

1 Qui parle?	La source
2 D'où il parle?	La position
3 Que dit-il?	Le message
4 Pour qui le dit-il?	Le public
5 Avec quoi le dit-il?	Les moyens
6 Comment le dit-il?	La forme, le style
7 Pourquoi le dit-il?	Les objectifs

J'examinerai brièvement ces questions pour en souligner les impératifs et les contradictions.

Et ensuite je me livrerai à vos questions et commentaires.

1 La source

De façon générale, on désigne sous le vocable humanitaire, "ce qui vise au bien de l'humanité". Ce terme est apparu en français vers 1830. A l'époque, en Europe, on l'appliquait particulièrement à tous les discours qui soutenaient le progrès pour le bien de l'humanité. Mais on le réservait pour la civilisation occidentale conquérante et coloniale. L'Asie, par exemple, en était exclue, tout comme l'Afrique! Au lendemain de l'adoption de la première Convention de Genève, l'Occident colonisait ces continents pour les "civiliser", disait-on en ces temps-là.

Aujourd'hui, dans son acception générale, l'humanitaire désigne un domaine d'action, de jurisprudence et de réflexion qui vise à traiter humainement les humains au nom de la dignité humaine. Pour le commun des mortels que nous sommes, toute action qui vise à faire du bien à une personne souffrante et en danger est humanitaire. On pourrait donc croire que l'humanitaire parle d'une seule voix pour soigner et sauver les personnes! Or ce n'est pas le cas.

A Guantanamo, l'humanitaire de la Croix-Rouge internationale, au nom de son principe de neutralité et de l'intérêt majeur des victimes, s'accommode du fait que les Etats-Unis violent le droit international humanitaire en faveur des prisonniers de guerre, en traitant comme ils le font les prisonniers d'Afghanistan à qui ils ne reconnaissent pas ce statut. A Belgrade, à Timor, à Kaboul ou à Bagdad, l'humanitaire du droit d'ingérence dit que la guerre, les bombes et les militaires sont humanitaires puisqu'ils visent à sauver des populations de la tyrannie. A Genève, les Nations Unies élisent un pays de dictature – la Libye – à la présidence de la Commission des droits de l'homme, ce qui suscite l'indignation notamment de Reporters sans Frontières. Dans la vie quotidienne, on va même jusqu'à traiter d'humanitaire, le geste d'une mère qui aide son fils à mourir, comme on vient de le voir en France.

Depuis la guerre du Nigeria Biafra et la fin de la guerre dite "froide", l'humanitaire s'est profondément divisé. Il ne parle plus d'une seule voix. Ceux qui se battent pour le bien de l'humanité dans le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à l'ONU et dans les ONG – notamment "sans frontières" – sont divisés dans leurs fondements, leurs discours et leurs méthodes d'action. Leurs divisions font que **la notion même du bien de l'humanité s'est brouillée**, dans le grand public et les plus hautes autorités politiques. La guerre en Irak en est une parfaite illustration. C'est la contradiction fondamentale de la communication humanitaire aujourd'hui. **La source du discours humanitaire s'est fragmentée.**

Dans l'exercice de leur activité, les professionnels de la communication devront s'adapter à un humanitaire dont les discours ne seront pas les mêmes selon qu'ils émanent du monde des ONG, de l'ONU ou de la Croix-Rouge, sans parler de l'humanitaire des synagogues, des églises et des mosquées. Ce dernier est toujours illustré par la querelle des emblèmes reconnus ou non par les Conventions de Genève: la croix et le croissant rouges des chrétiens et musulmans ne se sont toujours pas encore officiellement entendus avec le bouclier de David bleu des juifs. Cette fragmentation de l'humanitaire ne date donc pas d'aujourd'hui. Mais elle a pris une acuité nouvelle avec l'utilisation des forces armées à des fins humanitaires.

2 La position

Je mentionne la position de la source avant le message, car tout l'humanitaire parle toujours au nom de l'intérêt des victimes, mais en se fondant sur des corpus éthiques et juridiques différents qui lui donnent une autorité morale à prétention universelle.

Puisque les sources du discours humanitaire sont fragmentées, il faut être attentif aux références juridiques et doctrinales et à leurs subtilités pour faire de la communication humanitaire. Ainsi, le CICR s'abstient le plus souvent de mettre en cause les autorités politiques d'un Etat alors que MSF ou Amnesty international le font quand elles le jugent nécessaire. Et pour Amnesty International qui dénonce les violations des droits de l'homme, c'est une pratique systématique.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prend, comme base de son action, le droit international humanitaire (DIH) de Genève, le droit de la guerre de La Haye, ses principes fondamentaux et sa doctrine interne. Le droit de La Haye légifère sur les armes et les méthodes de guerre, tandis que le droit de Genève tente d'adoucir les maux des victimes qu'elle produit. Pratiquement tous les Etats ont signé ses instruments juridiques internationaux. Ils sont responsables, non seulement de leur application, mais aussi de leur amélioration et de leur diffusion. De par son principe de neutralité, la Croix-Rouge internationale ne veut pas interférer dans les questions politiques. Pourtant ce sont les Etats ou les mouvements de libération – instances éminemment politiques – qui signent, appliquent et diffusent le DIH. Au nom de leurs intérêts, les Etats ont de plus en plus tendance à l'instrumentaliser, c'est-à-dire à l'utiliser quand ça les arrange et à l'oublier quand ça les dérange.

Les organisations internationales gouvernementales du système onusien, ou non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies, se fondent plus particulièrement sur la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la *Charte des Nations Unies* et tous les autres instruments juridiques internationaux qui explicitent les droits de l'homme. La communauté internationale des Etats, réunie au sein de l'ONU, est responsable de l'élaboration et de l'application de ces droits. C'est une activité éminemment politique puisque ce sont les Etats qui les élaborent et les ratifient. Or les Etats défendent d'abord leurs intérêts nationaux avant de défendre ceux des individus. Même en démocratie, l'Etat n'est pas une instance humanitaire. C'est l'organe du pouvoir et de l'usage de la force armée.

Si les Etats, au nom de la sécurité et de leurs intérêts, ont tendance à brider ou bafouer les droits de l'homme, les ONG de la société civile sont les défenseurs et les stimulateurs de ces droits. Certaines d'entre elles, depuis la fin des années 1960, ont proposé de développer un autre droit humanitaire – le "droit d'ingérence" – à l'intersection du droit humanitaire et des droits de l'homme. Très schématiquement, ce droit met en question la souveraineté des "Etats voyous" et s'applique à exiger d'eux l'accès aux victimes en cas d'urgence. Il implique que si un Etat n'applique pas les droits de l'homme en persécutant une partie de sa population, il doit être combattu, au

besoin par la guerre, décidée par les Nations Unies. Les humanitaires de la neutralité récusent cette évolution du droit parce qu'elle politise le champ de l'humanitaire en faisant appel à la force militaire. Les humanitaires de l'ingérence qualifient d'hypocrite l'humanitaire de la neutralité parce qu'il ne permet pas d'empêcher, depuis la Seconde Guerre mondiale, les persécutions de minorités et les génocides.

La fragmentation des instances humanitaires au XXe siècle a donc engendré la création de multiples corpus de droits pour encadrer les acteurs des opérations humanitaires. Le droit humanitaire concerne les conflits armés et vise à alléger les souffrances qu'ils occasionnent, sans remettre en cause la guerre. Les droits de l'homme concernent la construction de la paix, la justice et la liberté dans le monde. Ces deux systèmes juridiques se fondent sur la même éthique: la dignité de la personne humaine. Le développement juridique de ces deux droits internationaux ont pris de telles proportions que bien des acteurs humanitaires estiment qu'il est pratiquement impossible d'en appliquer toutes les dispositions. Cette complexité et cette démultiplication des systèmes juridiques, applicables en matière de respect de la personne humaine et de secours aux victimes, dispersent l'autorité morale de l'action humanitaire et affaiblissent les différents acteurs du domaine par les disputes et la concurrence qu'elles suscitent.

Communiquer l'action humanitaire impliquera donc de tenir compte des exigences, parfois contradictoires, entre les différentes positions juridiques et pratiques des acteurs humanitaires.

3 Le message

4 Le public

Le contenu du message est nécessairement lié à ses destinataires. C'est pourquoi, je lie ici message et public. Schématiquement, pour un message général semblable (le respect de la dignité humaine), on peut distinguer trois principaux destinataires de la communication humanitaire: le grand public, les pouvoirs publics et les victimes elles-mêmes.

Le grand public

Quand les acteurs humanitaires s'adressent au grand public, quelle que soit l'origine du message humanitaire, il reste fondamentalement le même. Il s'agit, le plus souvent, de faire appel à la générosité des populations pour "sauver les victimes" d'une guerre

ou d'une catastrophe, pour "soigner les malades" souffrant de différentes maladies, "pour défendre" les persécutés (prisonniers politiques) ou les discriminés (requérants d'asiles), etc. En d'autres termes, quelle que soit la source ou la position des grandes agences humanitaires ou des petites ONG, la communication des organisations humanitaires, toute obédience confondue, s'adresse d'abord au grand public en tentant de lui soulever le cœur pour susciter sa solidarité et lui faire ouvrir son porte-monnaie ou ses réserves.

Il faut croire que la générosité du public est immense puisqu'elle permet d'entretenir des centaines d'organisations humanitaires. Mais l'inflation des messages publicitaires dans les boîtes aux lettres et la concurrence effrénée que cela engendre sur le théâtre des opérations laissent parfois sceptiques les donateurs. Ils exigent de plus en plus des comptes précis et une relation plus directe avec les victimes. C'est pourquoi, dans leur recherche de fonds, des organisations proposent des parrainages d'enfants ou institutionnels, indiquent le prix de telle ou telle action, suggèrent des versements réguliers. Amnesty International a ainsi institué l'appel au public pour agir par des prises de position individuelles pour défendre telle victime dans tel ou tel Etat.

Les pouvoirs publics

Les grandes organisations humanitaires s'adressent, régulièrement ou occasionnellement, aux pouvoirs publics à travers les organismes d'Etat chargés des fonds publics dédiés à l'action humanitaire ou sociale. Elles le font, notamment, par des "rapports d'activité annuels" ou des "appels de fonds" spéciaux. Ces rapports d'activité sont de véritables "bibles administratives" sur les grandes organisations humanitaires, leurs opérations et leurs coûts, illustrées de cartes et de photos. Ces "bibles" sont rédigées par l'encadrement des organisations, approuvées par la direction générale et les instances décisionnelles. Elles exigent un travail rédactionnel et administratif considérable. C'est le prix à payer pour satisfaire les Etats donateurs qui exigent une justification de l'argent qu'ils donnent.

A travers ces "bibles administratives", les grandes organisations humanitaires délivrent aux Etats un message de sérieux, de professionnalisme et de justification pour demander de nouvelles contributions. Les organisations qui ne font pas cet effort de "rationaliser leur management" risquent de perdre leurs soutiens financiers officiels. Pour maintenir leur niveau opérationnel, les organisations doivent, chaque année, se livrer à un exercice périlleux: celui de prévoir l'argent pour les opérations "ordinaires" de l'année suivante, les opérations "extraordinaires" faisant l'objet des appels de fonds spéciaux.

Cette technocratisation de l'humanitaire risque d'entraîner une inflation administrative entre les exigences du contrôle des dépenses et celles de leur justification. Ceci peut susciter bien des frottements entre les "bureaucrates" et les "opérationnels" au sein de ces grandes organisations et entre les organisations bénéficiaires et les organismes d'Etats donateurs. Les cotisations des Etats aux budgets des organisations humanitaires – onusiennes ou indépendantes comme le CICR – peuvent être aussi l'occasion de moyen de pression. C'est pourquoi, certaines d'entre elles refusent toute contribution étatique et ne font appel qu'à la générosité du grand public, comme Amnesty International.

Enfin, la gestion de nombreuses organisations "à but non lucratif" est régulièrement mise en cause par les milieux économiques pour son manque d'efficacité, quand elle n'est pas vilipendée par ce que l'on appelle les "vautours" de l'humanitaire. C'est à dire ceux qui en profitent pour s'en mettre plein les poches par des salaires élevés et, parfois, par des détournements d'argent.

Les victimes

La société d'information que nous avons créée engendre soit une inflation, soit une occultation des messages sur les victimes. La souffrance des autres observée depuis notre confort constitue un sujet quotidien du monde de la communication. Le drame, depuis l'Antiquité, est un spectacle qui nourrit nos imaginaires. Il développe notre faculté d'indignation, parfois notre solidarité mais aussi notre indifférence. Entre le devoir d'informer et l'exploitation de la souffrance, tous les médias se trouvent confrontés au respect de la dignité de la victime face à la souffrance spectacle. Sur ce point aussi, les rapports entre riches et pauvres ne cessent de s'envenimer.

En ce qui concerne les victimes, le message de l'humanitaire est avant tout celui du respect de la personne. C'est pourquoi, les conventions prévoient des dispositions spécifiques à ce sujet, par exemple ne pas montrer des prisonniers ou à plus forte raison des pratiques de traitements inhumains ou dégradants. Dans la guerre d'Irak pour ne pas en citer d'autres, on a vu que les télévisions du monde entier n'ont pas respecté ces dispositions. Il y a, ici aussi, un véritable débat entre les exigences du droit humanitaire et celles du droit à l'information.

Sur le terrain, les opérationnels de l'humanitaire, directement confrontés à la souffrance, communiquent par l'action le message de solidarité. Ici, protéger, soigner, nourrir, sauver se fait par des actes plus que par des discours. Même si les discours

restent indispensables pour organiser un camp de réfugiés ou pour négocier avec les autorités locales le droit d'acheminer des secours, de visiter des prisonniers, de soigner les blessés ou les malades. Au début de leur engagement, toutes celles et tous ceux qui travaillent dans l'action humanitaire partagent un sentiment de profonde empathie avec les populations en détresse. Mais ceci ne suffit pas pour cette activité. De plus en plus, les organisations humanitaires recherchent des personnes, non seulement compétentes en matière médicale, sanitaire, technique, sociale, juridique, diplomatique, etc, mais aussi solides, équilibrées et motivées. Car il faut une sacrée santé pour s'affronter à ces océans de souffrance qui secouent aléatoirement les quatre coins de la planète. Et cette confrontation permanente engendre parfois dépression, scepticisme, cynisme ou dérision.

5 Les moyens

6 La forme

Un mot sur les questions relatives aux moyens et les formes de communication qu'utilisent l'humanitaire. Ils sont semblables à ceux des autres domaines. Communiqués de presse, articles dans les journaux, interviews à la télévision, rapports d'activité, publications diverses, sites internet. Les plus grandes organisations humanitaires disposent de département de l'information et de porte-parole. Par rapport au monde économique, la grande différence est l'usage de la publicité. Quand ils y font appel, les coûts sont souvent pris en charge par des sponsors ou par les publicistes eux-mêmes. Parfois aussi, des entreprises détournent des messages humanitaires à leur profit.

Pour ce qui est des moyens financiers, entre ceux consacrés à la communication humanitaire et ceux nécessaires aux besoins opérationnels, il y aura toujours débat. Et la priorité ira à l'opérationnel. L'impératif de justifier les dépenses des grandes organisations humanitaires face aux Etats donateurs a permis d'améliorer les services de communication de ces organisations. Il n'est cependant pas exclu que si les Etats organisent eux-mêmes une partie de leurs forces armées comme des agences humanitaires, les moyens financiers qui seront consacrés à cette fin seront décuplés. Mais ceci a ouvert un autre grand débat: l'humanitaire peut-il être militarisé?

Quant à la forme de la communication humanitaire, elle est le plus souvent empreinte de sérieux, car le domaine de la souffrance et les principes invoqués l'exigent. Les images qu'elle utilise ont beaucoup évolué au cours du XXe siècle. De candides et

naïves, elles ont parfois atteint le paroxysme de l'horreur, comme ces enfants affamés du Biafra ou cette fillette nue, brûlée par le napalm, au Viêt-nam.

Dans l'utilisation des "images humanitaires", on retrouve les contradictions du message. Certains, au nom d'un optimisme généreux, préfèrent les images porteuses d'espoir. D'autres, au nom d'un réalisme lucide, exigent la vérité. Le débat reste ouvert.

7 Les objectifs

Le domaine de l'humanitaire poursuit des objectifs généreux et louables, puisqu'il se consacre à améliorer la vie des victimes. Il prétend le faire quel que soit leur camp, au nom de la dignité de tous les humains. C'est là l'objectif essentiel de sa communication. Mais ce n'est pas toujours le cas, ni toujours possible.

Comme dans tous les domaines de l'activité humaine, les objectifs déclarés, aussi nobles soient-ils, sont parfois détournés au bénéfice de buts plus obscurs ou plus secondaires. Fragmenté dans son organisation et dans son message, le domaine humanitaire se perd parfois dans des rivalités d'organisations, de doctrine ou de personnes. Les médias, et notamment la télévision, font de l'humanitaire le pourvoyeur des images les plus frappantes de notre société d'information. Ce fait a développé, à la fois, des élans d'engagement généreux chez les jeunes et des ambitions calculées chez les "vedettes" de l'humanitaire.

Voilà quelques-unes des réflexions que m'a inspirées le titre de votre séminaire: **Comunicare l'azione umanitaria**. L'humanitaire est un univers complexe et fondamental puisqu'il est au carrefour de la barbarie et de la dignité des humains. La complexité ne se communique pas facilement. C'est un défi qui exige création, conscience, lucidité et respect.

Conclusion

Je ne voudrais pas conclure ces quelques réflexions sur les impératifs contradictoires de la communication humanitaire, ici à Turin, sans faire référence à votre proche actualité. Les responsabilités d'un dictateur fasciste sont remises en cause par le président d'une Europe dont je suis citoyen. Face à cette prise de position, je suis

moralement obligé de rendre hommage à l'une de ses victimes célèbres, Primo Levi, et à travers lui, à toutes les autres.

Je le ferai en citant fragmentairement ce qu'il écrivait, en 1976, pour synthétiser les réponses qu'il a faites au public dans l'ouvrage: *Si c'est un homme*.

"...Je crois dans la raison et dans la discussion comme instruments suprêmes de progrès, et le désir de justice l'emportent en moi sur la haine..."

"...Il faut nous méfier de ceux qui cherchent à nous convaincre par d'autres voies que par la raison, autrement dit des chefs charismatiques: nous devons bien peser notre décision avant de déléguer à quelqu'un d'autre le pouvoir de juger et de vouloir à notre place..."

"...Il se peut qu'un nouveau fascisme, avec son cortège d'intolérance, d'abus et de servitude, naisse hors de notre pays et y soit importé... ou qu'il se déchaîne de l'intérieur avec une violence capable de renverser toutes les barrières. Alors les conseils de sagesse ne servent plus, et il faut trouver la force de résister..."

"...J'ai conservé la volonté, même aux heures les plus sombres, de toujours voir, en mes camarades et en moi-même, des hommes et non des choses..."

Je vous remercie.

Sites internet de quelques organisations

Amnesty International: www.amnesty.org

Comité International de la Croix-Rouge: www.cicr.org

Haut-Commissariat des droits de l'homme: www.unhchr.ch

Médecins sans Frontières: www.msf.org

Nations Unies: www.un.org

Reporters sans Frontières: www.rsf.fr